

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Coupe Québec GR (N1B et plus)

20 décembre 2025

GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

inscription@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

QUESTO

Directrice : Anna Shtrevensky

Courriel : admin@questo.ca

Site web : www.questo.ca



LIEU

CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES

4880 Avenue Van Horne, Montréal, QC, H3W 1J3

- [Lien Google Map](#)
- Stationnement gratuit
- À côté de la station de métro Plamondon

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Ramada Plaza by Wyndham Montréal

6445 Boulevard Décarie

Montréal, QC, H3W 3E1

514-739-3800 / [Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Coupes Québec	24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
	14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
	14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
	Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

* Payable en argent comptant, carte de crédit et débit.

SERVICE MÉDICAL

Aucun service médical ne sera offert sur le plateau de compétition.

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription, de paiement et de dépôt de musique : 7 novembre 2025**
- **Date de publication de l'horaire : 21 novembre 2025**
- **Frais d'inscription :**

Individuel	GR (N1 B)	52,00 \$
	GR (N2 BC, N3 BC, N4 B)	143,00 \$
	GR (N4 C, N5 BC, N6 BC, Pré-Nov, Nov, JR, SR)	152,25 \$
Groupe	GR (Provincial et National)	47,25 \$
Entraîneur		00,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour dépôt d'une musique GR après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Demande de modification à l'horaire après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1^e jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. **Inscription :**
 - a. **N1B et plus :** Tous les clubs devront s'inscrire via [KSYS](#).
 - b. Après la date limite d'inscription, vous devrez écrire à inscription@gymqc.ca si vous souhaitez ajouter des inscriptions supplémentaires ou effectuer des modifications aux inscriptions.
2. **Paiement :**
 - a. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - Par chèque : Libellé au nom de « Questo » et doit être retourné à l'adresse suivante: 6785 Ch. Louis-Pasteur, Côte-Saint-Luc, QC, H4S 2X1.
 - Par virement bancaire :
 - Transit : 00631
 - Institution : 010
 - Folio : 9837019
 - Par virement électronique :
 - Courriel : admin@questo.ca
 - Aucun mot de passe demandé (inscrit au dépôt direct)
3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
5. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1^e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (admin@questo.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit **OBLIGATOIREMENT** accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.